

J. H. LECOCQ.
24 Bis Rue S. JULIEN
45000 ORLEANS

le 17 janvier 2012

à Monsieur Michel Faillaud
Président de la COP du projet POCL

Monsieur le Président,

Baptiser "Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon" une ligne qui passe à 80 km (au mieux à 15 km) de la ville d'Orléans relève de la felonie ferroviaire formellement correct. En comparant les 4 tracés POCL proposés aux objectifs fixés dans la loi du Grenelle de l'environnement on constate aisément que seuls les tracés Ouest et Ouest-Sud répondent entièrement à la problématique posée par le législateur. Le tracé "Est" apparaît clairement comme un alibi permettant de placer le scénario "Médiane" souhaité par RFF et le transporteur SNCF, bien que ne répondant pas à l'ensemble des objectifs.

En lisant le dossier très (trop?) bien fait du maître d'ouvrage RFF on comprend bien la démarche aboutissant à ce choix : tout au long de l'analyse on dit que tous les scénarios répondent aux objectifs, les coûts sont sensiblement les mêmes, aucun critère n'est discriminant,... mais au moment de conclure on sort 2 ou 3 façons très astucieusement biaisées qui mettent en évidence le scénario préféré, le Médiane.

A titre d'exemple :

- éviter soigneusement le passage au plus près d'Orléans (aux Aubrais par exemple) finalise les

7
trajets Ouest : parcours plus longs, accessibilité réduite, mauvaise connexion avec le réseau existant, décalage modal et gain socio-économique voyageurs réduits, mais impacts humains et environnementaux accrus notamment par l'ouverture de nouvelles lignes.

- Le tableau suivant les effets territoriaux potentiels (p120) montre des différences entre les scénario Ouest et médian qui ne s'expliquent pas sur les lignes
 - : Paris et Ile de France
 - : Lyon
 - : accessibilité du Sud Méditerranéen

Qualification du projet comme support aux effets territoriaux potentiels sur l'organisation régionale du territoire français et européen

	Ouest-Sud	Ouest	Médian	Est	
	Variante Roanne	Variante Mâcon	Variante Roanne	Variante Mâcon	Variante Roanne
Paris et Ile-de-France	?	?			
Lyon	?	?			
Sécurisation de l'axe Paris-Lyon					
Transversale Sillon rhodanien - Ouest atlantique					
Liaisons Rhône-Alpes - Auvergne					
Accessibilité du sud méditerranéen	?	?			
Orléans					
Clermont-Ferrand					

Source : Setec Organisation, 2011

- Idem pour les émissions de CO₂ et le Scénario (p127) qui sont très influencées par les hypothèses de décalage modal route/air et qui favorisent le temps de parcours plus court du Scénario Médian (modèle de prévision spécialement développé pour RFF par Setec International). Cela se traduit bien sûr dans le temps de retour à l'équilibre CO₂ :

- Scénario Ouest 19 ans
- Scénario médian 15 ans

- 2
- les modèles socio-économique (RFF et transporteurs) et socio-économique (voyageurs) valorisent doublement la minute gagnée sur le temps de parcours en favorisant le transfert modal voyageurs vers le rail, d'où :
 - la rentabilité RFF et exploitant est améliorée
 - le gain socio-économique voyageur y est proportionnel
 - En outre ces hypothèses restent fragilisées en cas d'incident de réseau, de grève... et sur un trajet de 2 heures et plus le voyageur est plutôt accessible au confort, à la sécurité et surtout à la régularité de son transport.
 - les impacts humains et environnementaux sont les scénarios Ouest face aux trajets proposés n'empruntent pas les corridors déjà établis entre Paris-Orléans et Vierzon (A10, A71, N20...) ainsi que la traversée de la Loire qui faut se faire à Orléans même.
 - En ce qui concerne l'aménagement du territoire proposé et sit, les aspects économiques et socio-économiques locaux sont négligés ou sous estimés alors qu'ils sont les points forts des scénarios Ouest comme tenu ses bassins d'emploi qui ils drainent. On comprend que ce n'est pas la spécificité de RFF, mais les "politiques" et notamment les élus locaux sont compétents sur le sujet (cf cahiers d'acteurs)

Pour être plus positif et après lecture attentive du dossier RFF et des Cahiers d'acteurs, il semble que l'étude du tracé définitif de POCL fournit prendre en compte les principes suivants :

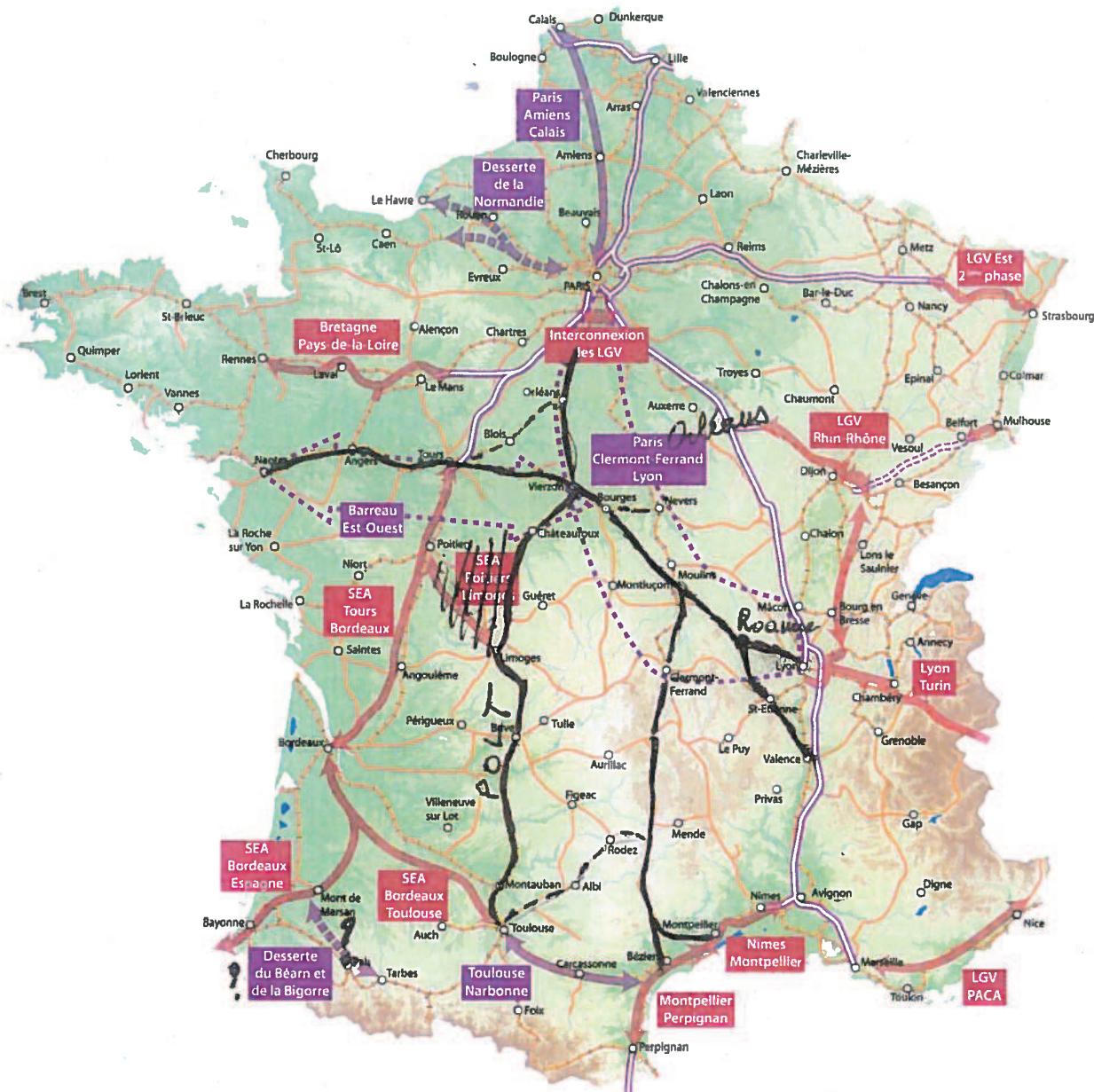
- utiliser au mieux les autoroutes de voies ferrées

ou autorouteières existantes (A20, 71, 75...) car les nuisances supplémentaires seraient limitées et à l'abri des impacts humains et environnementaux ayant déjà été étudiés, il suffirait de les mettre à jour.

- l'application du principe précédent amènerait la LGV au plus près des villes, en facilitant l'accessibilité et la connexion au réseau existant, en accroissant le gain voyageurs tout en évitant navettes, liaisons nocturnes, embranchements et nouvelles tarifications dans l'environnement pour les création de nouvelles gares excentrées.
- La valorisation de la minute gagnée sur le temps de parcours est surestimée et biaise les coûts fixes. Il vaudrait mieux favoriser la régularité et l'accessibilité.
- À travers l'analyse objective des colliers d'acteurs, tenir compte de la dynamique économique et culturelle des territoires impactés par le POCL et les connexions possibles au réseau existant.
- La ville de Mâcon étant déjà très bien desservie par voies fluviale, autoroutière et LGV Sud-Est, la variante Roanne est à favoriser.
- En Ile de France / Paris, privilégier une arrivée en gare d'Austerlitz pour établir une intermodalité de la gare de Lyon, cette diversité pouvant amener un gain de voyageurs.
- Favoriser des liaisons directes avec les aéroports d'Orly et de Roissy.

Plus précisément, en terme d'aménagement grande vitesse, les 2/3 du territoire à l'Ouest d'une

Ligne Calais - Paris - Lyon - Marseille tout un décret (à l'exception de Paris - Tours / le Béarn). Pas contre l'axe Paris - Lyon - Marseille a été depuis longtemps fixé l'épicentre pour s'être progressivement étendu vers une saturation inévitable, les projets aujourd'hui freinés (Tours - Bordeaux - Espagne et Bordeaux - Toulouse - Nîmes) établissent un peu l'équilibre mais laissent de côté un grand triangle au centre de la France (Paris - Bordeaux - Avignon)



Légende

- Ligne à grande vitesse (LGV)
- LGV en construction
- ↔ Projet de LGV pouvant être lancé d'ici 2020
- ↔ Programme supplémentaire de LGV
- + + + Ligne classique électrifiée
- Ligne classique non électrifiée

Source : MEEDM/DGITM - juillet 2009

6
C'est pour cette raison que le législateur a inscrit le POCL dans la loi du Grenelle de l'environnement. Mais cette solution n'est que frondeuse car à l'horizon 2050 (qui est un minimum en terme d'analyse de l'aménagement du territoire) la ligne Paris - Bordeaux - Espagne risque à son tour d'être saturée, de même que le bateau Bordeaux - Toulouse - Perpignan - Espagne compte tenu notamment de la dynamique de déve- loppement de Toulouse qui sera alors devenue une des premières métropoles régionales.

En conséquence, il faudrait envisager de considérer dès aujourd'hui le POCL comme le début d'un réseau "LGV Centre" s'appuyant sur :

- un POCL requalifié en version LGV,
- une prolongement POCL vers Clermont-Ferrand-Moët-pellier Perpignan - Espagne (suivant le A75?),
- un prolongement Roanne - St Etienne - Valence pour éviter la saturation de Lyon (et gagner quelques minutes sur le trajet Paris - Marseille),
- un bateau Marseille - Valence / Lyon - Béziers - (A85) Toulouse-Nantes en remplacement de Poitiers-Bordeaux

Fait à ses objectifs quelque peu divergents mais aussi légitimes l'un que l'autre :

- RFF et les transporteurs touchant le trajet Paris-Lyon le plus court, donc le plus rentable,
- des élus du centre de la France touchant dyna- miser leur territoire,
je vous souhaite, Monsieur le Président, de faire fié pour le meilleur compromis pour le bien de l'ensemble du territoire.

Veuillez agréer l'expression de mes respectueuses salutations

Copie à M^e Serge Grouard
Député-Maire d'Orléans

JAR